

A mon avis, le droit à la vie est un droit humain fondamental dont dépendent tous les autres que tout être humain est en droit d'exiger. Sans le droit à la vie, nous sommes privés de tous les autres droits.

Le droit à la vie est un droit naturel à tous les êtres humains, sans distinction, qu'ils soient riches, pauvres ou infirmes. Cela signifie que toutes les vies humaines ont la même valeur.

Voilà le point fondamental sur lequel reposent nos notions de justice, soit reconnaître que tous les êtres humains, à partir du moment de la conception jusqu'à la mort, sont égaux devant la loi et qu'ils ont exactement le même droit à la vie.

La vie humaine est le plus grand bien qui nous a été donné par le Créateur. Combien de fois n'avons-nous pas entendu, de la part de personnes à l'article de la mort, le témoignage suivant: je donnerais toute ma fortune pour continuer à vivre ou recouvrer la santé? Ce témoignage prouve que la vie est un don auquel nous tenons tous.

Tenter de comparer la valeur d'une vie à une valeur matérielle est une erreur, car la propriété tout comme la vie humaine a une valeur. Cependant, il est clair que ces deux valeurs sont d'ordres différents. La propriété a de la valeur pour l'homme et pour les fins qu'il se propose; cependant, un des principes fondamentaux de notre société veut que la vie humaine ait une valeur en elle-même.

Si l'on se limitait à considérer la valeur d'une personne par rapport aux autres, toute vie humaine pourrait être sacrifiée, selon le point de comparaison utilisé.

Cette valeur que nous accordons à toute vie humaine ne dépend ni de l'apparence extérieure, ni de la puissance ou de l'intelligence de l'homme. La vie d'un infirme ou d'un malade a la même valeur que celle d'une personne resplendissante de santé.

Nous devons donc reconnaître que l'enfant qui est encore dans le sein de sa mère a pleine valeur humaine et qu'il jouit d'un droit égal à la vie, à titre d'être humain. On compare la valeur de cette vie, avant la naissance, à celle de quelqu'un qui vit déjà parmi nous.

Avant sa naissance, l'enfant vit déjà. La différence est la suivante: alors que cet enfant est caché dans le sein de sa mère, il est plus facile de le considérer comme n'existant pas.

Monsieur l'Orateur, la loi doit protéger le droit à la vie et, en particulier, le droit de celui ou de celle qui est sans défense. C'est le devoir de tout gouvernement d'adopter des lois qui respectent toutes les valeurs et, en particulier, le droit à la vie. Sans cela, quelle valeur peuvent avoir toutes les autres lois?

Le droit à la vie est un droit fondamental et il incombe au législateur de légiférer en vue de protéger ce droit. Celui qui enlève la vie à une personne lui enlève donc un bien, une valeur; au fait, il lui vole un droit. On est sévère quant au vol sous toutes ses formes. Des personnes sont condamnées chaque jour pour ce délit. Parfois, nous sommes scandalisés de la sentence plus ou moins sévère imposée, au regard de la valeur des objets volés ou de la fréquence de ces actes.

Mais voilà qu'on veut légaliser un vol encore plus grand, celui de la vie d'une personne, valeur qu'on ne peut pas remettre! Il y a certes matière à réflexion.

On invoque toutes sortes de bonnes raisons pour justifier les amendements proposés, notamment que la loi doit être en harmonie avec notre époque, qu'ils sont nécessaires au bien-être de la société, qu'il faut savoir reconnaître la vie telle qu'elle se présente aujourd'hui et que toutes nos lois devraient être modifiées et adaptées à l'ère de la technologie.

Les générations qui se sont succédées depuis 2,000 ans ont entendu plusieurs phrases de ce genre. Il y a à peine 30 ans, on parlait en guerre. Cette guerre devait être la dernière et devait rétablir la paix à tout jamais. A cette époque, on criait le slogan suivant: Sauvez la chrétienté! Quelle chrétienté? Je me le demande encore, à l'instar de plusieurs autres.

• (8.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de citer des faits tirés de l'histoire et de la jurisprudence en vue de faire valoir mes convictions personnelles et celles de mes commettants. Je reconnais que notre droit criminel et un nombre important de nos lois doivent être modifiés. D'ailleurs, nous, du Ralliement chrétien, l'avons prouvé maintes et maintes fois dans le passé et nous n'avons pas l'intention de déroger à notre ligne de conduite. Même si nous croyons à l'amélioration et à la modernisation de nos lois, nous n'accepterons pas que ces améliorations soient réalisées sans considération pour nos convictions personnelles, pour la loi naturelle et pour le droit à la vie.

Qu'il soit nécessaire de préciser la loi, je suis d'accord. Mais si l'on se permet de faire des changements simplement parce que cela fait son affaire ou celle d'un groupe, alors, je suis en désaccord. Nous vivons à une époque de contestation bonne ou mauvaise, mais une époque qui veut bannir de nos lois et de nos vies la violence. Pourtant, on nous propose l'avortement comme solution au problème social de l'enfant non désiré.

Il n'y a pas très longtemps—l'histoire nous le rappelle—des êtres humains considérés comme indésirables ont dû sacrifier leur vie,